

LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°13 automne 2011

L'éditorial du maire

Un été bien calme et maussade s'achève, espérons désormais que l'automne soit des plus agréables. Les vacances finies, chacun a repris ses activités et les plus jeunes ont retrouvé le chemin de l'école. Les vendanges ont été cette année exceptionnellement précoces et déjà revient pour certains le temps des loisirs de saison: je veux parler de la chasse, dont l'ouverture officielle a eu lieu le dimanche 18 septembre et tout simplement aussi des balades et de la cueillette des champignons. Concernant les chasseurs, ceux-ci connaissent parfaitement la législation encadrant leur sport favori, limitant leur terrain d'action et leurs jours d'activité. Il n'en est pas de même pour les amateurs de champignons et il m'a paru utile de rappeler dans le présent bulletin les droits et devoirs qui leur incombent (voir page 3), afin que chacun puisse pratiquer ses loisirs tout en restant sur le bon chemin.

Dans le cadre du suivi des bois communaux par l'O.N.F., des bouleaux sur pied seront bientôt disponibles à l'abattage. Les ulmois intéressés doivent contacter la mairie pour les conditions de cession.

Depuis quelques mois, une troupe de jeunes artistes du cirque s'est installée 9 rue des Perrières aux Ulmes. Ils organisent en partenariat avec le centre équestre Les Renardières de Meigné, des stages mélangeant cirque et voltige à cheval. Ils proposent également des spectacles et numéros de cirque pour tout genre d'événements: festival, fêtes de CE, événementiels, inaugurations, mariages, ...

N'hésitez pas à les contacter, ils seront heureux de vous renseigner. Espérons-leur beaucoup de succès.

Compagnie Apatapela

Tél: 06 07 32 35 33 – Courriel: cie.apatapela@gmail.com – Site internet: www.compagnieapatapela.com

Didier GUILLAUME

Le point sur l'Etat Civil cet été

- Deux Ulmois nous ont quittés :
Hélène COUDRAY, décédée le 26 juillet à l'âge de 68ans
Patrice SEGHIER, décédé le 08 août à l'âge de 59 ans
- Un Ulmois est arrivé
Noham BELANGER FONTENEAU, né le 30 juin 2011
- Quatre mariages ont été célébrés
Entre Melle Séverine ROUSSIASSE et M. Laurent LESSOURD le 30 juillet
Entre Melle Emilie RANGER et M. Guillaume BEUGNET le 30 juillet
Entre Melle Virginie POUSSAIN et M. Miguel FERREIRA CARDOSO le 27 août
Entre Mme Sabrina GUERIN et M. Florian FRANQUEVILLE le 10 septembre

Dates à retenir

- Soirée « Fouées » du Comité des Fêtes le samedi 12 novembre, à la salle de la Maligny.
Réservations auprès de M. Jean-Pierre PORTIER au 02 41 67 06 23.
- Réveillon du Comité des Fêtes le vendredi 31 décembre à la salle de la Maligny.
- Concours de belote de la Société le samedi 04 décembre, à la salle du Mousseau à partir de 20H.

Les réalisations effectuées cet été

- ❖ Reconstruction de la toiture du lavoir vandalisé.
- ❖ Réfection du fossé du chemin de l'ancienne route de saumur à la RD 205.
- ❖ Travaux de maçonnerie dans la cour de la salle d'animation de la Maligny et au cimetière.

Au sujet des associations communales

✓ FAMILLES RURALES

Modification du bureau lors de l'élection du 07 juin 2011

Présidente: Isabelle GUIBERTEAU (Les Ulmes)
Vice-présidente: Marie-Claude PILLIER (Les Ulmes)
Trésorière: Lucie CUREAUDEAU (Les Ulmes)
Trésorière adjointe: Christelle MAINGOT (Verrie)
Secrétaire: Ingrid ROLAND (Meigné)
Secrétaire adjointe: Christine GLANDAIS (Les Ulmes)

Activités 2011-2012

Gym douce tous les jeudis de 19H à 20H à la salle des fêtes du Mousseau, cours spécialement destiné aux personnes qui veulent reprendre une activité après une interruption et aux seniors.
Responsable: Claudine DAVASE ☎: 02 41 59 69 48

Gym tonique tous les jeudis de 20H à 21H à la salle des fêtes du Mousseau
Responsable: Claudine DAVASE ☎: 02 41 59 69 48

Art floral le 4^{ème} mardi de chaque mois de 20H à 22H à la salle des fêtes du Mousseau
Responsable: Catherine MONTAUDON ☎: 02 41 50 48 85

Cuisine le 2^{ème} mardi de chaque mois à partir de 19H45 à la salle des fêtes du Mousseau
Responsable: Sonia PICHODOU ☎: 02 53 93 93 75

Scrapbooking le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 20H à 22H à la salle des fêtes du Mousseau
Responsable: Lucie CUREAUDEAU ☎: 02 41 67 75 40

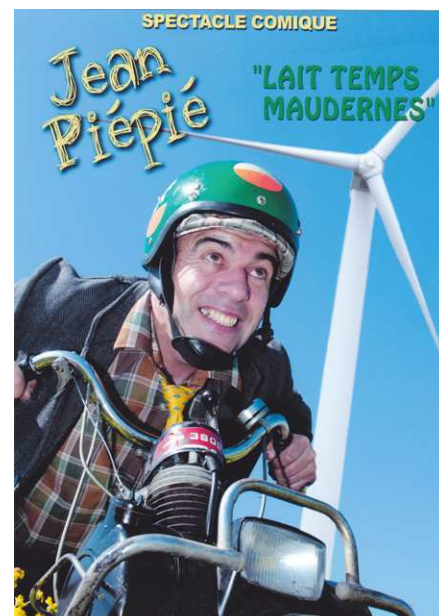
Marche tous les mardis, pour les horaires voir avec la responsable
Responsable: Marie-Ange HUBERT ☎: 02 41 67 00 01

Spectacle humoristique le 05 novembre

L'association FAMILLES RURALES DES ULMES ET ENVIRONS propose un spectacle comique intitulé "lait temps maudernes" de Jean PIEPIE à 20H30 à la salle d'animation de La Maligny.

Tarif : 11 euros

Réservations auprès de Claudine DAVASE Tél : 02 41 59 69 48 ou Isabelle GUIBERTEAU Tél : 02 41 67 05 76



La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 ^{er} adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 ^{ème} adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@wanadoo.fr - Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

Informations diverses

- **L'élection présidentielle** aura lieu les dimanches **22 avril et 6 mai 2012**
- **Les élections législatives** auront lieu les dimanches **10 et 17 juin 2012**

L'inscription sur les listes électorales de sa commune est-elle une obligation ?

Oui, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais la seule sanction consécutive au fait de ne pas être inscrit est de ne pas pouvoir voter. Le vote n'est pas obligatoire en France contrairement à d'autres pays. Il repose sur la volonté de chaque citoyen.

Pour pouvoir voter en 2012, il faut donc s'inscrire à la mairie avant le **31 décembre 2011**. Les jeunes originaires de la commune et ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office.

➤ **Lutte contre les rongeurs commensaux (rats et souris)**

Une campagne de dératisation aura lieu sur le territoire de la commune au mois de novembre.

Tous les ulmois qui ne l'ont pas encore fait, sont invités à adhérer au GDON (**G**roupement de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles) communal pour participer à cette lutte collective en retirant le raticide auprès de Jean-Luc BAZANTE (agent technique communal).

Il leur sera demandé la somme symbolique d'1€ (raticide gratuit) pour leur adhésion

➤ **Malle à Jouer**

La prochaine Malle à Jouer aux Ulmes aura lieu le mercredi 26 octobre de 14h30 à 17h30.

Mois	Activités
26 Octobre 2011	Rentrée Malle à Jouer autour de grands jeux
23 Novembre 2011	Cadre photo
21 Décembre 2011	Fabrication d'un milieu de table féérique
25 Janvier 2012	Mobile Origami/ Mobile Chinois
22 Février 2012	Atelier pâtisserie/Intergénération
28 Mars 2012	Jeux de société tout en couleur
25 Avril 2012	A la recherche des œufs perdus...
23 Mai 2012	Jeux extérieurs, déguisés
Juin 2012	Temps Fort

Annonce

- Assistante maternelle agréée recherche un enfant à garder, 2 ans ou plus, à partir du mois de septembre. Madame DANJOU - 7 Clos de la Maligny LES ULMES Tél : 02 41 59 48 83

Champignons: les règles de la cueillette

Cèpes, girolles, lactaires délicieux, trompettes de la mort... à l'automne, la cueillette de champignons bat son plein. Mais avant de partir en balade, panier sous le bras, quelques règles sont à respecter.

➤ **Ce que dit la loi**

Comme toute production végétale, les champignons appartiennent au propriétaire du sol où ils poussent (art. 547 du code civil). En France, 75% des sols appartiennent à des particuliers. Le quart restant est la propriété de l'état ou des collectivités territoriales. Il est géré par l'office national des forêts (ONF). Quoi qu'il en soit, le ramassage des champignons par des tiers est une tolérance et non un droit. Dans les forêts publiques (domaniales, communales), la cueillette à caractère familial (les quantités prélevées sont modestes et destinées à une consommation domestique) est généralement autorisée. En revanche dans les forêts privées, le ramassage des champignons est soumis à l'autorisation des propriétaires. Sur les terrains non clôturés ou en l'absence de panneaux interdisant l'accès, le ramassage est souvent toléré, en vertu d'anciennes coutumes. Toutefois, les propriétaires peuvent décider d'interdire la cueillette ou instaurer un permis de récolte, s'ils estiment que les visiteurs sont trop nombreux et dégradent le site. Dans tous les cas, il est impératif de se renseigner avant de s'y aventurer. Enfin, la cueillette des champignons peut être réglementée par un arrêté préfectoral qui délimite le territoire, liste les champignons concernés et fixe la période d'application de la restriction ou de l'interdiction, ainsi que la quantité maximale à ramasser. Le ramassage abusif et non autorisé peut donner lieu à de lourdes amendes, de 150 à 750€ lorsque le volume extrait est supérieur à 5 litres.

➤ **Les précautions à prendre**

Limitez votre récolte aux champignons identifiés comme comestibles et savoureux. En cas de doute, demandez conseil à un pharmacien ou à un mycologue. L'utilisation d'outils scarificateurs (pioche, râteau, etc.) est interdite. Vous pouvez néanmoins vous munir d'un couteau pour couper les champignons au ras du pied. De nombreuses espèces parviennent à repousser plusieurs fois dans la saison. Disposez les champignons cueillis à plat dans un panier. Ils s'abîmeront moins que dans un sac en plastique. Surtout ne piétinez pas les champignons qui ne vous intéressent pas. Même les espèces toxiques ou non savoureuses ont un intérêt écologique et peuvent servir de nourriture à des animaux ou à d'autres champignons.



31 rue des Fours
Couverture - Zinguerie
Charpente - Conduits de cheminées
Etanchéité de terrasses
Isolation et surtoiture
Ramonage conduits de cheminées
Neuf et réparation - Fumisterie
Titulaire du CIP
De père en fils depuis 50 ans



CUSSONNEAU Christian
 Electricité Générale
 La Rousselière
 49700 LES ULMES
 Tél : 02 41 67 06 07
 Port : 06 12 34 88 21
 Courriel : chcussonneau@wanadoo.fr

Après **35 ans d'expérience** dans le domaine de l'électricité **CUSSONNEAU Christian** s'adresse tout autant aux particuliers qu'aux professionnels et reste à votre disposition pour tous travaux de rénovation ou d'installation électrique, **du lundi au samedi de 7h30 à 21h.**

Il intervient à l'intérieur comme à l'extérieur.

Du tableau électrique en passant par votre ventilation jusqu'à l'interphone, il répond au mieux à vos attentes.

Il vous propose des conseils personnalisés, une intervention rapide et une garantie décennale.

Appelez-le pour une demande de devis !

Domaines d'activités

- Electricité
- Chauffage
- Ventilation
- Interphone
- Etc.



LEAU Gaëtan

24 rue du Mousseau

49700 LES ULMES

Tél/fax: 02.41.67.27.16

Courriel: gaetan.leau@orange.fr

M. LEAU Gaëtan, artisan menuisier installé depuis le 01 juin 2006, est à votre service pour vos travaux de menuiserie générale: Fenêtres, portes, agencement de cuisine, salle de bains etc.



COUVERTURE-CHARPENTE

GIRAULT Yves

2 impasse Napoléon - La Motelle 49700 LES ULMES

Tél. 02 41 51 04 39 - 06 82 23 61 90

Restauration
 Aménagement des combles
 Cheminée - Isolation - Ramonage

